



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

LES AIDES FINANCIERES

✓ Aides Personnalisées

- Les aides personnalisées sont des aides financières directes de l'Etat qui permettent de pallier les difficultés rencontrées par le sportif pour atteindre l'excellence sportive et préparer sa carrière professionnelle. Elles sont versées sur décision des directeurs techniques nationaux (DTN) des fédérations concernées et virées par le CNOSF directement au sportif de haut niveau.
- Les dossiers de demande d'aides personnalisées sont à retirer auprès du secrétariat de la DTN de la FFS en sachant que les conditions requises sont les suivantes :
 - être membre des collectifs FFS ou être sportif de haut niveau (au moment de la demande) **en situation de reconversion** professionnelle ;
 - ne pas bénéficier d'un contrat avec un partenaire de la FFS (Armée, Douanes, etc...), d'une CIP ;
 - avoir été retenu(e) par la commission nationale d'attribution des aides personnalisées.

✓ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S)

- Les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'aides de la part de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dont ils dépendent. Pour cela, ils doivent prendre contact directement avec le correspondant Haut Niveau de la D.R.J.S.C.S concernée.

<http://www.drjscs.gouv.fr/>

✓ Conseils Régionaux et Généraux

- Les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'aides de la part du Conseil Régional ou Général dont ils dépendent. Pour cela, ils doivent prendre contact directement avec la personne en charge du sport de haut niveau du Conseil Régional ou Général concerné.